



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 mars 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 mars 2006

**Exercice 2006 : impôts directs locaux - fixation des taux  
d'imposition**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal est compétent pour fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de taxe professionnelle étant décidé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les taux des 3 impôts directs locaux pour 2005 étaient les suivants :

- . pour la taxe d'habitation : 20,34 %
- . pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,05 %
- . pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,66 %

Selon notre volonté politique, l'équilibre du budget primitif 2006, soumis au Conseil Municipal du 16/12/2005 était assuré par un produit fiscal qui ne nécessitait pas de variation des taux d'imposition.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reconduire les taux d'imposition 2005 et donc de fixer les taux d'imposition pour l'année 2006 comme suit :

- . pour la taxe d'habitation : 20,34 %
- . pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,05 %
- . pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,66 %

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	30
Contre :	10
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**